**procédure**

**pour aviser le** B**ureau du service juridique** (BSJ) **d’un dossier qui soulève une question juridique d’intérêt institutionnel (directive INS-1, paragraphe 2)**

**ou pour formuler une demande d’assistance**

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet de la procédure :** | La présente procédure s’applique :   1. aux avis en vertu de la directive INS-1 qui requièrent que le BSJ soit informé des dossiers qui soulèvent une question juridique d’intérêt institutionnel en première instance et/ou en appel. Les catégories de questions juridiques visées par cette procédure sont énumérées au paragraphe 2 de la directive [INS-1](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/dpcp/PDF/directives/DIR_INS-1_DPCP.pdf?1645211973). 2. aux demandes qui peuvent requérir l’assistance du BSJ dans un dossier, qu’il s’agisse d’offrir un soutien juridique, d’obtenir une position organisationnelle, d’obtenir un avis juridique, de préparer une requête ou une argumentation écrite, voire de prendre en charge une procédure judiciaire[[1]](#footnote-1).   Cette procédure ne s’applique **pas** :   * au traitement des plaintes au syndic, aux poursuites en responsabilité civile, aux demandes d’accès aux [dossiers LPJ](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/dpcp/PDF/directives/DIR_ACC-1_DPCP.pdf?1645211974) et aux demandes d’entraides / [extraditions](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/dpcp/PDF/directives/DIR_EXT-1_DPCP.pdf?1645211971); * aux consultations ponctuelles auprès d’un procureur du BSJ qui ne requièrent pas de recherche ou d’analyse; * lorsque la situation requiert une réponse immédiate (par exemple, au cours d’une période de suspension ordonnée par le tribunal); * pour demander la tenue d’un [comité des appels](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/dpcp/PDF/directives/DIR_APP-1_DPCP.pdf?1645211972). |
| **Comment :** | En remplissant le formulaire ci-joint et en l’acheminant à l’adresse suivante : [bsj@dpcp.gouv.qc.ca](mailto:bsj@dpcp.gouv.qc.ca). |
| **Objet du courriel :** | Directive INS-1 ou Demande d’assistance |
| **Par qui :** | Lorsqu’un procureur en chef ou un procureur en chef adjoint estime que la question mérite un avis INS-1 ou l’assistance du BSJ, il transmet le formulaire ci-joint. |
| **Situations urgentes :** | Lorsque l’information doit être traitée de façon urgente (par exemple, en raison de l’étape des procédures judiciaires) **ou** lorsqu’elle requiert l’attention immédiate du procureur en chef ou d’un procureur en chef adjoint du BSJ en raison de la nature du dossier ou de la question soulevée, l’indiquer par un point d’exclamation rouge [Outlook : Importance haute]. |
| **Centre de documentation juridique (cdj) :** | Avant de formuler une demande d’assistance, le [CDJ](https://intranet.dpcp.qc/Pages/CDJ.aspx) devrait être consulté pour s’assurer que la réponse à la demande ne s’y trouve pas déjà. |
| **Autres dossiers d’intérêt institutionnel -**  **INS-1, paragraphe 6 :** | Lorsqu’un dossier soulève un enjeu d’intérêt public particulier visé par le paragraphe 6 de la directive INS-1, le procureur en chef doit aviser le directeur adjoint dont il relève. Il n’est alors pas nécessaire de remplir le formulaire, **sauf** si le procureur en chef juge que le BSJ doit être également avisé, parce que le dossier soulève aussi une question juridique d’intérêt institutionnel. |

**FORMULAIRE**

**dossier qui soulève une question juridique d’intérêt institutionnel**

**(directive INS-1, paragraphe 2) ET/OU**

**DEMANDE D’ASSISTANCE AU BSJ**

|  |
| --- |
| Veuillez faire parvenir ce formulaire à l’adresse suivante : [**bsj@dpcp.gouv.qc.ca**](mailto:bsj@dpcp.gouv.qc.ca)  avec la mention « Directive INS-1 » ou « Demande d’assistance » dans l’objet du courriel. |

Date :(AAAA-MM-JJ)      **URGENT** (Transmettre le courriel avec une enveloppe rouge)

**renseignements sur le dossier**

Bureau :  Procureur chef ou adjoint :       IP :

Nom du procureur :       IP :

Nom de l’accusé :       Numéro du dossier :

Étape des procédures judiciaires :

Échéancier / objet de la prochaine date de Cour :       /

Pièces pertinentes : Oui  Non  (Joindre les pièces à l’envoi)

**Nature de l’intervention attendue de la part du BSJ**

À titre informatif uniquement - Aucune intervention

Soutien juridique / opinion juridique

Autre (Détailler) :

Préparation d’une requête / argumentation

Développement d’une position organisationnelle

Prise en charge d’une procédure judiciaire

**Avis ins-1 (intérêt institutionnel)**

A - Pouvoir discrétionnaire de la poursuite

B - Juridiction du DPCP

C - Question nouvelle, inédite ou controversée

D - Orientations, programmes, politiques ou directives

E - Droit à un procès dans un délai raisonnable

F - Privilèges et règles de confidentialité

G - Publicité des débats judiciaires

H - Portée des droits linguistiques

I - Réalités autochtones

J - Pouvoirs et devoirs policiers

K - Droits des victimes et des témoins

L - Décisions contraires aux positions du DPCP

M - Recours extraordinaire/compétence des tribunaux

N - Impacts institutionnels ou organisationnels

O - Impact sur les relations intergouvernementales

P - Interprétation ou application de la LDPCP *et als.*

Q - Condamnation pécuniaire

R - Autre question d’intérêt général

Autre :

**Demande d’assistance**

Abus / arrêt des procédures

ADN / registre / délinquants dangereux ou à contrôler

Assignation d’un procureur

Communication de la preuve

Conflits d’intérêts / inhabilité

Crimes sexuels / prostitution

Détermination de la peine

Drogues

Fouilles / perquisitions / saisies

Infractions / moyens de défense

Infractions routières criminelles / capacité affaiblie

Procédure criminelle / preuve

Troubles mentaux

Autre :

Le Centre de documentation juridique a été consulté avant de formuler la demande d’assistance

|  |
| --- |
| Bref résumé de la problématique (ajouter une annexe si nécessaire) : |

1. Le niveau d’implication requis du BSJ sera évalué en fonction notamment de la nature et de la complexité des questions soulevées et des outils développés pour faciliter le traitement de ces questions par les procureurs du réseau. [↑](#footnote-ref-1)